

La radio en rouge

La radio romande dans les chiffres rouges. Et le couperet tombe: coupes sombres dans les collaborations extérieures à la «maison», amputations dans les émissions, finalement, sans le dire, un produit différent, offert à la place de l'ancien, sans beaucoup d'égards pour les auditeurs. Nul ne sait si des économies ont été trouvées en «dégraissant» le secteur administratif.

Et gros comme une maison, on voit se profiler la publicité radiophonique, remède à tous les maux financiers. De là, il n'y aura qu'un pas à la radio commerciale. Jusqu'ici, personne, ni à Berne, ni à Lausanne, n'a manifesté son opposition absolue à l'incorporation de la publicité dans les programmes de la radio. C'est donc que l'idée peut faire son chemin, pollution des ondes ou pas.

Juste avant que la décision finale soit prise, sous le signe de la survie des studios, comme de juste, une petite question bassement terre à terre: aujourd'hui, la radio émerge aux ressources que la SSR tire des spots télévisés; au cas où la publicité encombrerait les micros, la télévision continuerait-elle à ristourner à la radio la part de la manne qui lui revenait jusqu'ici? Si ce n'est pas le cas, l'introduction de la publicité à la radio ne serait en somme qu'une façon de gonfler le budget de la télévision... Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.

Les génies et les autres

Mâles «réflexions sur le chef», prononcées par G.-A. Chevallaz à Neuchâtel lors du rapport de la division de campagne 2 («in extenso» dans la dernière livraison de «Notre armée de milice», pour les amateurs). Comme d'habitude, le chef du Département militaire fédéral ne recule pas devant

la fresque internationale, passant en quelques phrases d'introduction des «luttres tribales» aux sociétés collectivistes et à quelques souvenirs d'un voyage en Chine. Et de revenir, en un raccourci saisissant à notre bonne Suisse: «(...) Notre pays se situe aux antipodes de la notion de chef génial et du pouvoir personnel.» D'accord avec l'allergie pour le pouvoir personnel, mais que nous reste-t-il aux antipodes du chef «génial»?

Des juges à recycler

Le conseiller national autonomiste et néanmoins bernois Jean-Claude Crevoisier se préoccupe du recyclage des juges militaires. Tout le monde se réjouira que le sort de cette minorité opprimée soit enfin pris en considération. Dans une question «ordinaire» (une parmi beaucoup d'autres, mais toutes soigneusement documentée), le leader du PS AJ, ayant eu l'occasion d'assister à un procès militaire devant le Tribunal de division 2, pose dès l'abord que «la morale militaire» «pratiquée ce jour-là lui a paru aussi éloignée d'une conception moderne de l'éthique que le lance-pierres peut l'être de la bombe à neutrons». Et de demander au Conseil fédéral: s'il existe un manuel de morale militaire destiné à l'édification des juges; s'il sait de quelle époque date la «doctrine» appliquée en Suisse en cette manière; s'il n'estime pas utile sinon indispensable d'assurer un recyclage permanent des juges militaires confrontés régulièrement à des débats de conscience et obligés de porter sur la morale d'autrui des considérations hautement subjectives et néanmoins lourdes de conséquences; s'il ne croit pas qu'on devrait plutôt faire intervenir, dans les procès d'objecteurs, des spécialistes aptes à discuter des questions de morale au même titre que l'on fait appel à l'occasion à des experts en psychiatrie. On attend avec intérêt la réponse de l'exécutif central, dûment mis au parfum par les spécialistes du DMF.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 590 7 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

590

Textiles: la toile d'araignée

On pourrait en faire un roman-feuilleton. Le dernier rapport de la CNUCED (1981) sur le marché mondial des fibres et textiles — 200 pages d'analyses fouillées qui décrivent dans le détail comment on s'empare d'un produit et on bâtit son pouvoir au détriment de tous ceux qui créent ce produit — est une description implacable. Il constitue un acte d'accusation dont on voit mal quel procureur pourrait faire usage tant est grande la puissance des marchands qui se partagent le commerce dans ce secteur.

Le coton tout d'abord. Il est produit dans plus de huitante pays. A eux seuls, pays socialistes et tiers monde fournissent les quatre cinquièmes de la production mondiale. Pour sept pays d'Afrique, le Nicaragua et le Yémen, il représente le quart des exportations. Pour l'Indien du Guatemala qui travaille douze heures par jour, il rapporte quotidiennement 1,25 dollar à l'époque de la récolte. Mais ni lui ni les producteurs n'ont grand-chose à dire sur le prix du coton.

Les araignées qui tiennent les fils de ce marché sont au nombre de quinze. Quinze sociétés multinationales qui contrôlent 90% du marché mondial; qui se le partagent aussi: dans chaque grande région de production on ne trouve jamais plus de trois à cinq de ces géants à l'œuvre. Une concurrence soigneusement codifiée.

A la bourse du coton de New York, ce sont eux qui, grâce à leur assise financière, fixent les prix; des prix qui fluctuent considérablement.

D'où cette situation paradoxale: dans le même temps les producteurs se plaignent des prix de misère qui leur sont offerts et l'industrie du vêtement — et par conséquent le consommateur — des prix élevés qui sont pratiqués. La différence n'est pas perdue pour tout le monde.

Les fibres synthétiques ensuite. Succès croissant depuis la guerre; elles sont produites pour les trois cinquièmes par treize multinationales de la chimie qui contrôlent 80 à 90% du commerce mondial.

L'industrie textile enfin. Une quarantaine d'entreprises basées en Angleterre, aux États-

Unis, en Allemagne, en France et au Japon, dominent le marché.

Pour fournir cette industrie textile, une industrie des machines concentrée dans sept pays développés et contrôlée par une trentaine de sociétés, Sulzer en tête. Le rythme élevé des innovations techniques, le coût croissant des équipements condamnent à terme le producteur à petite échelle et qui mise sur une main-d'œuvre abondante. Là aussi le tiers monde est lié aux licences accordées par les sociétés. Encouragement de l'automation et priorité au traitement des fibres synthétiques qui se travaillent plus rapidement, au détriment du coton, est-ce là une évolution favorable au développement des pays pauvres?

Le marché des fibres, une situation d'exception? On trouve les mêmes caractéristiques pour le tabac (six entreprises contrôlent 90% du commerce mondial), pour la banane (trois entreprises, 75%), pour le cacao (cinq entreprises, 75%), pour ne citer que quelques exemples parmi une vingtaine de matières premières importantes.

Vive l'économie de marché! Et si vous vous sentez mal dans vos vêtements — synthétiques ou

C'EST LA VIE

Hommes de paille à vendre

Homme de paille: «Celui qui sert de prête-nom dans une affaire plus ou moins honnête» (Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, éd. 1979, page 1341). L'homme de paille est (très) souvent assimilé au «prête-nom», «celui qui assume personnellement les charges, les responsabilités d'une affaire, d'un contrat, à la place du principal intéressé» (Le Petit Robert, toujours la même édition, page 1524). Les meilleurs auteurs et spécialis-

tes notent que le recours aux services d'un homme de paille est particulièrement fréquent dans les sociétés anonymes: il n'est en effet pas rare qu'un homme de paille intervienne en tant que fondateur ou associé d'une société anonyme, notamment pour éluder la disposition relative au nombre d'actionnaires minimum exigé lors de la fondation de la société ou celle concernant la nationalité et le domicile des administrateurs. L'homme de paille se bornera, ainsi, à n'être qu'un instrument et à signer ce que le véritable maître de l'affaire lui soumet. Bref, dans tous les cas, l'«intervention» d'un homme de paille est donc caractérisée par le fait que la fonction dont il est titulaire est en réalité

exercée par un tiers; lui-même ne l'exerce pas, tout en paraissant intervenir dans son propre intérêt aux yeux des tiers («Journal des Tribunaux», 1980, n° 4, pp. 123 ss.).

Tout cela est bien connu, dira-t-on peut-être. Pourquoi revenir sur le triste rôle de l'homme de paille, fût-il fort répandu dans les conseils d'administration des sociétés anonymes? C'est que ce «travail» aussi peu gratifiant que rémunérateur (le plus souvent) semble tenter les membres de professions parmi les plus honorablement cotées de notre hiérarchie sociale. Voyez les considérants d'une sanction prise par la Chambre vaudoise des avocats au début de l'année passée, qui viennent d'être

coton — il vous reste la maigre consolation de savoir que la Suisse a prévu d'accroître son aide au développement pour les prochaines années.

NB. Référence utile: Fibres and Textiles. Dimensions of Corporate Marketing Structure. CNUCED 1981 TD/B/C. 1/219.

Les quinze sociétés qui contrôlent 90% du marché mondial du coton (la plupart d'entre elles sont également actives dans d'autres secteurs industriels); par ordre de grandeur:

1. Ralli Brothers, Angleterre.
 2. Volkart Brothers, Suisse (Winterthour).
 3. Mc Fadden/Valmac, Etats-Unis (Memphis).
 4. W.B. Dunavant, Etats-Unis (Memphis).
 5. Bunge and Born, Etats-Unis (New York).
 6. Cargill, Etats-Unis (Minnesota).
 7. Allenberg Cotton Co, Etats-Unis (Memphis).
 8. Weil Brothers, Etats-Unis (Memphis).
 9. H. Molsen, Etats-Unis (Dallas).
 10. Cotton Import/Export, Etats-Unis (Dallas).
- Et cinq entreprises japonaises, toutes installées à Osaka, qui font partie du groupe Sogo Shosha, aussi puissant au point de vue du chiffre d'affaires que les sept sœurs du pétrole.

publiés et qui éclairent d'un jour cru certaines pratiques. Nous citons:

«(...) Certes, le fait pour un avocat d'être administrateur d'une société n'est pas en soi incompatible avec la dignité du barreau. Toutefois, l'avocat ne doit pas accepter (...) de devenir administrateur d'une société pour laquelle il est entendu qu'il ne déploiera aucune activité, savoir de jouer le rôle d'un homme de paille. Ce rôle ne peut, en effet, que nuire à la réputation de la profession et, si milité et passif soit-il, il constitue une activité incompatible avec la dignité du barreau. Il est propre à accréditer l'idée, dans l'esprit du public, que, moyennant paiement, on peut recourir aux services

d'un avocat, non pour ses connaissances et pour son travail, mais uniquement pour profiter de son titre dans le but d'inspirer confiance aux tiers, notamment par l'intermédiaire du registre du commerce. Il y a donc une part de tromperie dans ce mode de faire. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que la qualification d'homme de paille est péjorative sur le plan moral.»

Que d'imagination prêtée au «public».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tout blanc ou tout noir

D'accord, les Soviétiques sont des gens atroces! Je me demande tout de même si c'est une raison suffisante pour donner dans l'anticommunisme systématique — et sous prétexte d'anticommunisme, dans le militarisme, le chauvinisme, etc. Voici un ou deux ans, j'avais été frappé de voir le sieur Arrabal, dramaturge de son métier, tenant dans *L'Express* une chronique des échecs (!), où sa principale préoccupation était d'expliquer que les grands maîtres soviétiques n'étaient pas si forts que cela, et que s'ils n'étaient pas si forts que cela, c'est que le régime politique rendait la chose impossible, et que si par hasard ils étaient forts, c'est alors qu'ils n'étaient pas Russes — Petrosjan Arménien, Kérès et Thal Baltes, etc.

Fort bien. Je comprends qu'on polémique, mais quand je joue aux échecs, je désire jouer aux échecs et je ne veux pas qu'on me parle de l'impérialisme soviétique ou de l'exploitation du prolétariat par les patrons — chaque chose en son temps! Or voici que j'ouvre la «Revue Suisse d'Echecs» d'avril 1981. Où je lis un compte rendu par le maître suisse Paul Müller d'un livre du grand maître international Pachmann (apatride, ex-Tchèque partisan de Dubcek) sur la finale des éliminatoires pour le championnat du monde entre Hübner (Allemagne fédérale) et Kortschnoi (apatride russe, fixé présentement en Suisse).

Dans ce compte rendu, un interview de Kortschnoi par Pachmann:

«Les Suisses sont un grand et vaillant peuple (*gross und tapfer*). Le niveau élevé de leur armement (comme on sait, presque tous les citoyens suisses ont leur fusil à la maison!) (*commentaire de Paul Müller: «... et aussi de la munition...»*) leur permet de risquer des choses folles, sans tenir compte de la situation internationale: par exemple de m'accueillir, ou même de vous inviter vous, M. Pachmann, à deux tournois organisés en Suisse. Aujourd'hui, dans des pays plus petits et plus faibles, une telle chose serait tout simplement impensable!» (*Hübner-Kortschnoi: Finale in Meran.*)

Et va donc! Là où il y a de la gêne, y a pas de plaisir!

J'ai beaucoup d'estime pour Pachmann, qui est non seulement un grand joueur d'échecs, mais un homme de caractère, qui joua un rôle actif lors du printemps de Prague. J'admire Kortschnoi, qui est l'un des plus grands maîtres actuels. Paul Müller est un joueur estimable... De là à profiter de la sottise des Soviétiques, qui tiennent absolument à exiler ou à psychiatriser tous ceux qui pensent «mal», pour faire de la propagande en faveur de l'armée et de l'armement, il y a un pas!

Mais encore une fois, va donc, et de ton chemin suis le petit bonhomme: doit bien avoir moyen de rompre une lance en faveur des armes nucléaires... voyons... dans le Bulletin de la Protection des Animaux? ou dans celui des Amis boulistes? Après tout, ces mois derniers, on a pu voir la TV française diffuser à plusieurs reprises un film publicitaire en faveur des avions de chasse ou de bombardement...

* * *

A propos: vous avez lu *Les Banques suisses en question*, de Torracinta? C'est un peu le livre que je voudrais avoir écrit.

Egalité des sexes: passer aux actes!

Au niveau moins contraignant des conventions internationales, le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale est reconnu depuis longtemps: on en trouve mention dans le Traité de Versailles (1919), dans la Constitution révisée de l'Organisation internationale du travail (9.10.1946), dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (10.12.1948), dans le Traité de Rome (25.3.1957), dans la Charte sociale européenne (18.10.1961), dans le Pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (19.12.1966). Le tout est évidemment ancré dans la fameuse Convention internationale n° 100 du 29.6.1951 et confirmé par une jurisprudence internationale (arrêt de la Cour des Communautés européennes du

8.4.1976 en la cause Defrenne c. Sabena). Excusez du peu!

Dans notre pays, la reconnaissance de ce principe a été pour le moins laborieuse. En 1953, conformément au préavis du Conseil fédéral, les Chambres rejettent une première fois la «Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale». En 1960-62, la question de la ratification est à nouveau en discussion; après plusieurs allées et venues, le Conseil des Etats maintient son refus par 25 voix contre 13, juste deux jours après que le Conseil national ait dit oui par 82 voix contre 37. Treize ans plus tard, jour pour jour, l'Assemblée fédérale approuve enfin la Convention n° 100.

LE PRÉCÉDENT LOUP

On n'a pas tardé à s'apercevoir que cette Convention, entrée en vigueur pour la Suisse le 25 octobre

1973, n'offrait aucune garantie dans les faits, puisqu'il a fallu attendre l'arrêt rendu le 12 octobre 1977 par le Tribunal fédéral dans l'affaire Loup c. Conseil d'Etat de Neuchâtel. Depuis lors, l'égalité des salaires est obligatoirement applicable dans la fonction publique, ce qui a mis en évidence un nouvel écueil: celui de la classification. Certes, l'échelle des salaires est la même pour les hommes et les femmes, mais la classification permet en pratique une rémunération inégale.

DU PUBLIC AU PRIVÉ

En tout état de cause, la votation du 14 juin prochain sur l'égalité des droits entre hommes et femmes devrait permettre d'étendre aux entreprises du secteur privé l'obligation d'appliquer le principe d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale. La formulation de ce principe, telle qu'elle figure dans le projet d'article constitutionnel qui va être soumis au peuple et aux cantons, a l'immense avantage de permettre à cet article de déployer un effet non seulement horizontal (entre particuliers, dans les rapports de droit privé) mais aussi direct (sans autre intervention du législateur).

Concrètement, cela signifie que toute femme s'estimant moins rémunérée que l'un de ses collègues masculins effectuant le même travail pourra dès le 16 juin aller devant le juge, lui faire constater les faits et obtenir reconnaissance de son droit à l'égalité de rémunération.

LE FARDEAU DE LA PREUVE

Selon la procédure juridique usuelle, il appartient à la plaignante d'apporter la preuve que son collègue masculin est mieux payé; si l'employeur fait objection, il lui incombera de trouver les «bonnes raisons» justifiant à ses yeux la discrimination de salaires établie.

Dès l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel,

Mieux vaut être alémanique et homme que romande

Selon un récent sondage effectué par l'institut Scope de Lucerne, les travailleurs d'outre-Sarine touchent des salaires de 14% supérieurs à ceux payés en Romandie.

Et de manière générale, les femmes reçoivent un salaire moyen de 39% inférieur à celui de leurs collègues masculins.

Non seulement les femmes sont moins rémunérées pour des travaux de valeur égale, mais elles ont en moyenne un moindre niveau de qualification, ce qui se reflète dans la structure des salaires:

Revenu mensuel du travail	Hommes Femmes (en % des personnes interrogées)	
Fr. 5000.— et plus	9.2	1.4
Fr. 3000.— à 4999.—	52.3	10.2
Fr. 2000.— à 2999.—	32.3	39.1
Moins de Fr. 2000.—	6.2	49.3
		88.4

Source: «Bilanz», 3/1981.

le principe de l'égalité de salaires vaudra pour tous les nouveaux contrats de travail. Pour les contrats conclus antérieurement mais déployant leurs effets au-delà de la mise en vigueur de l'article constitutionnel, le nouveau droit fera autorité; cependant en l'absence d'une clause rétroactive, aucune plaignante ne pourra réclamer de compensation pour des inégalités constatées avant le 15 juin 1981...

Autre question importante, celle de la légitimation active. S'agissant d'inégalités de salaires résultant de contrats de travail individuels, seule la personne qui se sentirait lésée dans son droit à un salaire égal peut intenter action; il va de soi qu'elle peut le faire conjointement avec d'autres travailleuses se trouvant dans la même situation face au même employeur. Quant à la légitimation active des organisations professionnelles, elle apparaît impraticable, notamment en raison du faible degré de syndicalisation des femmes.

LA FACTURE

L'application du principe «travail égal salaire égal» ne pose de loin pas que des problèmes juridiques. On peut faire confiance aux économistes et aux organisations patronales pour en faire ressortir les aspects matériels. Ils ne manqueront pas d'insister sur les difficultés prévisibles dans l'estimation de la valeur du travail, menaçant de la mesurer en termes de rendement et de généraliser la «rémunération en fonction des prestations effectives».

Cependant, ils se garderont de livrer les évaluations globales de la facture à payer pour l'obligation du droit au salaire égal, facture dont un rapport d'une Commission d'experts daté de 1956 affirmait déjà qu'elle serait moins élevée que redouté — ou escompté; les experts l'estimaient supportable pour l'économie.

Par rapport à la masse salariale totale (environ cent milliards), ce montant (audacieusement)

avancé représente finalement le coût tout à fait raisonnable d'un immense progrès sur la voie de la justice sociale, dans le sens d'une meilleure défense des véritables intérêts de tous les travailleurs, hommes et femmes.

Approximativement le prix d'une semaine de vacances supplémentaires pour tous les salariés de ce pays.

En l'absence d'une statistique sur les revenus du travail, et faute de connaître l'effectif des femmes travaillant en dehors du secteur public, on ne peut pas calculer le prix de l'application générale du principe «travail égal salaire égal» dans l'économie privée. En partant des quelques données disponibles, on peut cependant estimer ce prix à moins de deux milliards par an — après une période d'adaptation qui risque de durer plusieurs années.

INÉGALITÉS DE SALAIRES HOMMES-FEMMES EN 1979

Les chiffres ci-dessous sont tirés de l'enquête annuelle de l'OFIAMT sur les salaires et les traitements, effectués en octobre 1979.

		<i>Hommes</i> Fr.	<i>Femmes</i> Fr.	<i>Inégalité</i> (femmes/hommes) en %
Ouvriers et ouvrières				
Gains horaires	— toutes branches	13.92	9.35	67.2
	— industrie alimentaire	13.85	9.30	67.1
	— textiles	13.35	9.06	67.9
	— arts graphiques	18.20	11.29	62.0
	— horlogerie	13.72	9.46	69.0
Employés et employées				
Traitements mensuels	— toutes catégories	3523	2351	66.7
	— 1. postes à responsab.	4016	2927	72.9
	— 2. avec certif. apprent.	3039	2227	73.3
	— 3. sans formation	2654	1946	73.3
	— industrie alimentaire	3530	2093	59.3
	— commerce de détail	3090	1937	62.7
	— banques, assurances	3407	2627	77.1
	— hôtels, restaurants	2979	2074	69.6
	— nettoyage de vêtements	3056	1807	59.1

Source: «La Vie économique», 6/1980.

Pour une géographie du pouvoir

A l'époque où s'exacerbent les revendications féministes, autogestionnaires, régionalistes ou écologistes, pour ne citer que ces grands thèmes-là, pourquoi ne pas chercher ce qu'elles ont en commun? C'est l'hypothèse que ces revendications expriment en fait, sous différentes formes, un même malaise latent, pour déboucher finalement sur des propositions — quand elles existent — de même nature. Ce dénominateur commun, c'est l'aspiration «autonomiste» à travers laquelle les individus, les travailleurs, les lieux ou les régions manifestent leur identité et leur différence au sein des collectivités existantes. Voilà la thèse que soutient le géographe genevois Claude Raffestin dans son nouvel ouvrage *Pour une géographie du pouvoir*¹ qui affirme la nécessité de relations équilibrées (symétriques, insiste l'auteur) avec les êtres, avec les lieux, avec le travail même, et plus globale-

ment avec tout ce qui constitue notre «enveloppe spatio-temporelle».

On est loin, manifestement, du discours habituel de la géographie! Et forcé est de constater, en lisant Claude Raffestin, que la vieille discipline décrivant la terre et sa répartition en régions diverses a bien changé. C'est justement parce que l'auteur est en quête d'une «autre description», condition «sine qua non» d'une «autre explication» de l'ensemble des connaissances que les hommes ont accumulées sur cette réalité qu'est *l'espace*, c'est justement à cause de cette exigence-là que l'auteur est amené à tenir un pari captivant: analyser les relations de pouvoir en rendant compte des conditionnements et des enjeux qui cerrent toutes nos relations de société. Et puisque la dimension politique n'est jamais absente de ces relations de société, puisque toute relation est toujours marquée par le pouvoir, toute géographie humaine est politique, même si cet aspect-là de la question est rarement assumée par les spécialistes de cette discipline.

Après avoir discuté la nature du pouvoir (première

partie), en s'appuyant sur une critique de la géographie politique classique — on se souviendra peut-être que celle-ci, issue de la pensée déterministe du tournant du siècle, avait servi à légitimer les conquêtes coloniales et la notion d'«espace vital» — Claude Raffestin montre bien, qu'il s'agisse des rapports avec les hommes (deuxième partie), avec les territoires (troisième partie) ou avec les ressources (quatrième partie), qu'il y a «toujours création de règles et de normes dont la finalité est d'augmenter l'efficacité du contrôle et de la gestion des êtres et des choses».

SYMÉTRIES ET DISSYMMÉTRIES

Cette démarche amène le chercheur à éclairer des débats actuels et cruciaux. Voyez plutôt! L'étude du pouvoir, par exemple, ne saurait se réduire dans cette perspective à l'étude des comportements de l'Etat: inhérent à toute relation, le pouvoir est partout, dans l'ensemble des relations sociales et à toutes les échelles, régionales, locales, individuelles, provoquant partout des déséquilibres (dissy-

A SUIVRE

Toute l'éloquence de Jean Ziegler, lors de la fête du 1^{er} Mai à Zurich sur le Münsterhof, n'y a pas suffi: lorsque l'orateur genevois, sur sa lancée, a voulu citer Che Guevara, les huées ont couvert sa voix. Rien à faire, les contestataires ne voulaient pas entendre ce que le Che avait dit. Signe des temps: si même à gauche, le nom du révolutionnaire cubain ne suffit plus à imposer le silence...

* * *

Qui soutiendra que les spécialistes helvétiques en aménagement du territoire ne se soucient pas assez de concertation et de coordination? Dans un exposé publié par le bulletin de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (N° 1/1981), M. Augustin Macheret, professeur aux universités

de Genève et de Fribourg, illustre en quelque sorte l'appétit de coordination des aménagistes par l'énumération de quelques organes «ad hoc» (outre l'office fédéral déjà cité et les services cantonaux qui ont naturellement leur rôle à jouer dans la perspective qui nous intéresse ici), soit la Conférence des hauts fonctionnaires pour l'aménagement du territoire (instituée en 1972, auteur de la fameuse Conception directrice CK 73), le Groupe d'étude pour la coordination dans l'administration fédérale en matière d'aménagement du territoire (Agrok, divisé en deux sous-groupes A et B), le Groupe de travail «Espace rural» (Ger), le groupe de travail «Aménagement du territoire et intérêts militaires» (Gatim); sur le plan romand, la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Corat), la Communauté d'étude sur l'aménagement (Ceat, dont le pendant

suisse alémanique est l'Institut pour l'aménagement local, régional et national de l'Ecole polytechnique fédérale); sur le plan national encore: la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (Cosac-Kpk), l'Association suisse du plan d'aménagement national (Aspan), la Fédération des urbanistes suisses (association professionnelle), le Groupe Aménagement et environnement créé au sein de la Société suisse des ingénieurs et architectes...

* * *

Les ravages de la drogue. De 1970 à 1980, le nombre de tués lors d'accidents dus à la consommation exagérée d'alcool a augmenté de 7%, celui des blessés de 81% (pour mémoire, en 1980 seulement, 9667 permis de conduire ont été retirés pour état d'ébriété au volant, soit environ la moitié de

métries) que l'auteur dénuie et explique en mettant en évidence leur caractère non «naturel» si fréquemment masqué par le discours idéologique. Equilibres et déséquilibres, symétries et dissymétries: c'est sur ce canevas que Raffestin tente d'éclairer la nature profonde de notre organisation sociale. Aux déséquilibres/dissymétries, auxquels s'associent toute une série de codes sociaux, hiérarchie, inégalité, valeur d'échange, temporalité, coût économique, concentration géographique, l'auteur oppose les codes sociaux associés aux équilibres/symétries, égalité, valeur d'usage, spatialité, coût social et dispersion. D'une part des concepts qui illustrent bien les finalités d'une société productiviste, d'autre part des valeurs sociales caractéristiques d'une société à finalité plus existentielle. On réalise combien une telle réflexion peut être féconde, remplaçant toute une série de diagnostics partiels dans un cadre global qui favorise la prospective. Un autre point de repère stimulant. Qu'il s'agisse de la «production» ou de la «consommation» de

l'ensemble des retraits). En Suisse toujours, un tiers des blessés amenés à l'hôpital sont sous l'influence de l'alcool et pour 21% d'entre eux le taux dépasse 0,8 pour mille. Il faut se souvenir que l'absorption d'alcool fait rapidement croître le risque d'accident: avec 0,5 pour mille d'alcool dans le sang les conducteurs sont responsables de deux fois plus d'accidents que les conducteurs sobres; avec un taux d'alcoolémie de 0,8 pour mille, le risque quadruple et avec 1,5 pour mille le risque d'accident est vingt fois plus élevé qu'avec un taux nul. La Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier n'a pas communiqué le total des morts sur la route dues au cannabis.

* * *

Mieux vaut tard que jamais. Après deux refus successifs (cf. DP 548), le Mouvement populaire des

l'espace et du territoire, tout passe par un jeu complexe d'acteurs dont la stratégie dépend de rapports de force. Où l'on voit que les détenteurs de la technologie sont en général bien mieux «placés» que les détenteurs de la matière inerte! De là, en particulier, une démonstration fort nouvelle sur la base d'une géographie des ressources où ces dernières n'apparaissent pas comme des «choses» mais comme des «prétextes» donnant naissance à des pratiques et à des stratégies; en d'autres termes, des «armes politiques» au cœur même de cette dialectique «symétrie/dissymétrie» qui, à travers le débat sur le pouvoir, anime tout ce livre profondément original. Non seulement la renaissance de la géographie politique, mais surtout l'illustration de ce que peut être une discipline débarrassée de ses habitudes encyclopédiques et de son empirisme latent.

V.R.

¹ Editions Librairies Techniques, coll. Géographie économique et sociale, XII, Paris, 1980, 248 pages.

familles, appuyé par 17 organisations, vient de recevoir du Fonds national pour la recherche scientifique un crédit de Fr. 100 473.— pour son projet de recherche «Milieux populaires et salariat en Suisse romande».

* * *

Bonne nouvelle pour les amateurs de phosphates dans les lessives. Le chiffre d'affaires d'Unilever dans notre pays ne cesse de progresser: c'est même dans ce secteur des produits de nettoyage que le géant britannico-hollandais a enregistré, en Suisse, la plus importante progression de son chiffre d'affaires, +12% par rapport à 1979 (contre +2% pour le secteur huiles diverses et margarine emmené par les marques Saïs/Astra, par exemple). Sunlight, qui est la marque reine d'Unilever, rayon savons et compagnie, a même franchi la barre des

50 000 tonnes de production annuelle (exactement 53 000 tonnes), ce qui constitue à ce jour un record absolu. Même optimisme pour Omo et consorts. Tant que ça marche, pourquoi se priver de tuer les lacs?

* * *

Pour ceux de nos lecteurs qui voudraient compenser l'absence momentanée de Martial Leiter dans ces colonnes, une seule adresse: la galerie Alice Pauli (avenue de Rumine 7) à Lausanne où ledit Leiter expose 69 dessins jusqu'à la fin du mois de mai. Pas du tout le même climat que les dessins de presse qu'on commence à connaître, mais la même puissance.

Désert intime

A Paul Monnier

La voix de Dieu s'est tue
Et seul dans les jardins
le soleil parle aux pauvres gens
Nous vivons tous
dans un désert intime
où notre cœur attend
Nous allumons des feux muets
Qui donc fait reflourir la vie?
Qui nous parle de près?
Restons dans le désert
Nous serons
visités en secret

Georges Haldas

Regensdorf (altitude 442 m.)

Dans le canton de Zurich, à l'entrée du Furttal, vallée parcourue par le Furtbach, ruisseau qui sort du Katzenssee, la localité de Regensdorf n'est plus la commune paysanne du début de ce siècle, époque où le pénitencier cantonal s'y installa. Moins de 1200 habitants en 1900, pas tout à fait 1600 en 1920, à peine plus de 2000 en 1950, Regensdorf est, pour la statistique, une ville depuis 1973, année où la population a dépassé le chiffre fatidique de 10 000 habitants. Les planificateurs prévoient une population de 20 000 habitants dans un avenir pas très lointain.

REÇU ET LU

Journalisme de témoignage

Le mouvement d'occupations sauvages de logements vides, d'immeubles laissés à l'abandon par leurs propriétaires, et voués à une lente dégradation (en attendant une hypothétique autorisation de démolir, par exemple) ne cesse de prendre de l'ampleur en République fédérale allemande. Au point de devenir un véritable problème national, au même titre que la contestation nucléaire. Ces squatters nouvelle vague ont évidemment leurs émules dans les grandes villes suisses alémaniques et la crise du logement, à n'en pas douter, attisera encore ce feu qui couve depuis des années. On trouvera dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (n° 18) le récit heure par heure d'une occupation à Zurich, vécue par une journaliste au début du mois d'avril («Les 19 occupants se retrouvent à neuf heures du matin au buffet 2^e classe, neuf femmes et dix hommes, presque tous entre 20 et 25 ans, quelques-uns ont des

Demeurent là encore des paysans qui ont arrosé de purin des manifestants à la fin de l'année passée, mais ce qui domine, c'est une zone industrielle importante, des villas, des immeubles-tour et un centre commercial combiné avec le seul hôtel Holiday Inn de Suisse.

Regensdorf, à quelques minutes de Zurich, appartient à cette zone qui profite de la désaffection des villes. Jusqu'à quand? Pas de prévision possible.

On peut cependant admettre que les nouveaux habitants de Regensdorf n'apprécient pas que le nom de leur domicile soit associé à celui d'un pénitencier et les responsables du pénitencier vieillissant ne sont probablement pas enchantés de l'urbanisation croissante de Regensdorf.

emplois temporaires, d'autres des occupations irrégulières, certains ont pris quelques jours de vacances, d'autres enfin sont aux études...»).

— Autre exemple de ce journalisme de témoignage qui se répand dans la presse romande (une percée remarquée à l'occasion de la campagne d'information précédant la votation «Etre Solidaires»), ces colonnes consacrées dans «Biel/Bienne» (30.4.1981), sous la signature de Monique Balmer et Cécile Diezi, à la vie d'une ouvrière biennoise: «Evelyne C. est ouvrière dans une usine biennoise depuis deux ans et demi; elle travaille dans un département où les femmes sont payées «aux pièces»; les hommes, eux, avec la même formation, passent rapidement chef d'atelier.»

«Dans le département où Evelyne travaille aujourd'hui, il n'y a que des femmes, payées «aux pièces», «un travail typiquement féminin qui demande précision et minutie», disent les offres d'emploi. Quelques hommes parfois s'y aventurent, «mais jamais pour longtemps», constate Evelyne.

»Une femme ne sera payée «au mois» qu'après un minimum de dix ans de travail «aux pièces». Le

salaire d'un homme sera, lui, automatiquement mensuel. «Ça nous oblige à travailler comme des dingues pour un salaire inférieur à celui d'un homme, dit une collègue d'Evelyne, et un homme aura forcément un rythme plus normal». Evelyne travaille 44 heures par semaine parce qu'elle est célibataire. Les femmes mariées bénéficient, elles, d'un horaire réduit pour préparer le repas de midi à toute la famille. Leur salaire est évidemment réduit en conséquence. Lorsque Evelyne a commencé à l'usine, elle a eu de violents maux de tête, «à cause de la minutie... à cause des cadences... avec le temps cela passe, on s'habitue», dit-elle pensivement.

»Les hommes, on les trouve en mécanique, dans certains bureaux, à la comptabilité par exemple (les travaux de dactylographie sont toujours réservés aux femmes); ils sont aussi chefs d'atelier. «Une femme, même après 30 ans de métier, ne deviendra jamais chef, poursuit Evelyne, un homme, même s'il n'a fait que l'école primaire, comme moi, a toutes les chances de devenir au moins sous-chef.»

UNE CITÉ NOMMÉE LUGANO

Un graphiste tessinois, Romano Chicherio, vient de consacrer un recueil de dessins critiques¹ à Lugano. Pas génial, avouons-le, il l'introduit par une phrase «Ne parlez pas de ce livre à ma mère... à 85 ans elle me croit encore un gentil garçon» qui, même écrite en italien, rappelle beaucoup Jacques Ségala. Mais n'insistons pas: certains dessins sont réussis et les touristes devraient les découvrir à leur arrivée au Tessin. D'autres soulignent les travers des autorités qui font de Lugano une ville bétonnée où la circulation est devenue très difficiles et où l'argent joue un rôle que le commun des mortels a peine à concevoir.

L'essentiel, en feuilletant ce livre, est de constater que nous connaissons très mal le plus latin de nos cantons... c'est bien dommage.

¹ Una città chiamata Lugano. Edizione l'impronta. 17 francs.